



COMMUNIQUE - 9 novembre 2016

PLF 2017 : LA HAUSSE DU PLAFOND DU CNV EST UNE URGENCE POUR LA DIVERSITE ARTISTIQUE

L'association représentative de la filière musicale, **Tous Pour La Musique (TPLM)** déplore le rejet, à l'occasion de la discussion sur la première partie du projet de loi de finances pour 2017 à l'Assemblée nationale, d'un déplafonnement de la taxe fiscale affectée au Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) – comme ce fut le cas les années précédentes-, ainsi que l'amendement de repli défendu par le président de la commission des affaires culturelles, Patrick Bloche, proposant de rehausser le plafond à 35 millions d'euros.

Ce rejet met en danger l'avenir des missions d'intérêt général du CNV, essentielles à la préservation et au développement du spectacle musical et de variété, alors même que l'établissement connaît de nombreuses et graves difficultés notamment liées à l'insuffisance de ressources financières disponibles, et que la filière musicale est toujours dans l'attente d'un soutien d'envergure à la mesure des défis actuels.

En cette année d'augmentation du budget de la culture, TPLM s'étonne de voir que ce principe ne s'applique pas au secteur de la musique et du spectacle vivant musical et de variété en particulier.

Les aides distribuées par le CNV, notamment aux petites entreprises du secteur sont la marque d'un secteur vertueux pour lequel soutenir les artistes est synonyme de diversité artistique et de soutien à la Création.

Nous déplorons que le Gouvernement ne garantisse pas les moyens de cette politique, alors même qu'il est le premier à compter sur les moyens et compétences du CNV, comme il l'a démontré en 2016, en lui déléguant la gestion du Fonds d'urgence et de l'Observatoire de l'économie de la musique.

Pourtant, le CNV a fait ses preuves. Son budget – 30 millions d'euros – est réduit. Il bénéficie d'un financement unique : une taxe qui lui est affectée, la taxe « billetterie ». En d'autres termes, seule la solidarité des entrepreneurs de spectacles finance les aides distribuées aux entreprises du secteur.

Le CNV est un établissement public à vocation industrielle et commerciale sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Le budget de fonctionnement de cet établissement repose à 99 % sur la taxe affectée sur les spectacles. Grâce à sa vitalité le CNV abrite et fait fonctionner le Fonds d'urgence. Il accueillera demain l'Observatoire de l'économie de la musique et les parties Fonpeps dévolues à l'emploi direct dans l'édition phonographique et dans les petites salles de spectacles. La fragilisation du CNV par le non déplafonnement de la taxe va porter **un coup fatal à ces perspectives attendues.**

TPLM demande par conséquent au Gouvernement et au Parlement de prendre toutes initiatives soutenant la hausse du plafonnement à 35 millions d'euros, à défaut d'un déplafonnement de la taxe billetterie., afin de permettre la poursuite du développement d'un établissement public dont la taxe sur les spectacles constitue, la principale ressource, en l'absence quasi-totale de subventions publiques, et qui met en œuvre avec constance et succès depuis plusieurs années le mécanisme du fonds de soutien dont l'efficacité n'est plus à prouver.

« Tous Pour la Musique » réunit l'ensemble des représentations professionnelles de la musique



Adresse postale : C/o SNEP - 14 Boulevard du Général Leclerc – 92200 NEUILLY SUR SEINE

☎ 01 47 38 04 04 – Fax : 01 47 38 04 00 – Site Internet : www.tplmusique.org – @TPLM Officiel



LES MEMBRES DE TOUS POUR LA MUSIQUE

ADAMI / Société civile pour l'Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes

BUREAU EXPORT / le partenaire de la filière musicale française à l'international

CEMF / Chambre syndicale des Editeurs de Musique de France

CNV / Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz

CSDEM / Chambre Syndicale de l'Édition Musicale

EIFEIL / Fédération des Editeurs Indépendants Fédérés en Ile-de-France

ESML / Editeurs de services de musique en ligne

FCM / Fonds pour la Création Musicale

LES FORCES MUSICALES / Syndicat des opéras, des orchestres et des festivals d'art Lyrique

FRANCOS EDUC / Actions éducatives et culturelles en milieu scolaire

CHANTIER DES FRANCOS / développement et diffusion de jeunes artistes

GAM / **Guilde des Artistes de la Musique**

IRMA / Centre d'Information et de Ressources pour les Musiques Actuelles

MMF France / Syndicat Music Manager Forum France

PRODISS / Syndicat national des Producteurs, Diffuseurs et Salles de Spectacles

PROFEDIM / Syndicat professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique

SACEM / Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique

SFA / Syndicat Français des Artistes-interprètes

SMA / Syndicat des Musiques Actuelles

SNAC / Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs

SCPP / Société Civile des Producteurs Phonographiques

SNAM / Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musiciens

SNEP / Syndicat National de l'Édition Phonographique

SNEs / Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

SPPF UPFI / Société civile des Producteurs de Phonogrammes en France – Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendants

UCMF / Union des Compositeurs de Musiques de Films

UNAC / **Union Nationale des Auteurs et Compositeurs**

ZONE FRANCHE / réseau français consacré aux musiques du monde

A propos de TPLM

Tous Pour La Musique est une association qui fédère les professions de la musique : auteurs, compositeurs, artistes, interprètes, éditeurs, producteurs, managers, entrepreneurs de spectacles et éditeurs de services de musique en ligne, afin de promouvoir la création musicale en France dans toute sa diversité, en particulier les nouveaux talents.